

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00256

AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE POUR LA CREATION DU CENTRE INGENIERIE ET SANTE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 91

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160331-D20160025610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160712

Pouvoirs :

M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Andonella FLECHET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Jennifer BONJOUR, M. Henri BOUTHEON,
M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, M. Paul CELLE,
M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Patricia CORTEY,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE,
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE,
M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON,
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT,
M. Gilles PERACHE, M. Florent PIGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX,
Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY,
Mme Sylvie THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016

AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE POUR LA CREATION DU CENTRE INGENIERIE ET SANTE

Saint-Etienne Métropole souhaite doter l'agglomération stéphanoise d'infrastructures de formation, de recherche et de transfert technologique attractives.

Inauguré le 26 juin 2015, le Campus Santé Innovations consiste en un regroupement sur le site de l'hôpital Nord du Centre Hospitalier Universitaire, de la Faculté de Médecine (transférée de son site historique de Bellevue), du Centre Ingénierie et Santé de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, d'un Institut Régional de Médecine et d'Ingénierie du Sport et du Centre Hygée (plateforme régionale de ressources, d'information et de prévention sur les cancers), autant d'opérations de constructions assumées en maîtrise d'ouvrage par Saint-Etienne Métropole, pour un montant total de plus de 60 millions d'euros. Au-delà de l'opportunité de bénéficier de conditions d'études, de recherche et développement optimales dans des locaux neufs et du pur rapprochement géographique, ce projet offre surtout une opportunité au territoire de générer et renforcer des liens de collaborations forts entre ses composantes « santé », « ingénierie » et « prévention ».

Le Centre Ingénierie et Santé (CIS) de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, qui accueille également en son sein le siège du Pôle des Technologies Médicales, s'inscrit clairement dans un double objectif de :

- formation, en y intégrant des cursus originaux au niveau du deuxième cycle, tels que la formation de pharmaciens – ingénieurs et médecins – ingénieurs, et au niveau du troisième cycle, incluant des masters adaptés aux besoins de la santé et des doctorants à double compétence ingénierie et santé,
- recherche dans des axes choisis dans les domaines des biomatériaux et mécanique, de la dynamique des systèmes biologiques, de l'imagerie et des statistiques, du bio-environnement industriel, ainsi que de l'organisation et de la gestion pour la santé.

Les projets émanant du CIS aux retombées économiques pouvant potentiellement créer des emplois dans l'industrie sont nombreux :

- la conception et la validation de nouveaux implants orthopédiques en matériaux innovants,
- la conception de nouvelles orthèses et bas de compression avec évaluation de leurs performances,

- la conception de nouveaux dispositifs de nébullisation et de nouveaux traceurs médicaux,
- la conception de nouveaux dispositifs de détection de cellules rares,
- la conception de nouveaux outils d'aide à la décision en milieu hospitalier.

Par convention de financement avec Saint-Etienne Métropole en date du 23 juillet 2010, prorogée une première fois par avenant en date du 29 mai 2013, l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne a entériné sa participation financière à l'opération de construction du Centre Ingénierie Santé pour un montant de 1 900 000 €. Si l'avenant n°1 prolonge la durée de la convention jusqu'à fin 2015 et l'avenant n°2 jusqu'à fin 2016, ce délai ne sera pas suffisant à Saint-Etienne Métropole, maître d'ouvrage, pour demander le solde de la subvention. En effet, bien que le bâtiment abritant le Centre Ingénierie et Santé soit fonctionnel et occupé depuis plusieurs mois désormais, l'opération en tant que telle n'est pas bouclée, des postes comptables et administratifs restant à clôturer de même que la facturation des différents intervenants n'a pas encore atteint le total de la dépense subventionnable (soit 13 090 000 € pour le Centre Ingénierie et Santé).

En conséquence, il est nécessaire de signer un nouvel avenant prolongeant la durée de validité de la convention de financement jusqu'à fin 2018 pour permettre à Saint-Etienne Métropole de produire et transmettre les justificatifs adéquats à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne en vue du versement du solde de la subvention.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet d'avenant à la convention de financement entre Saint-Etienne Métropole et l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, portant sur la construction du Centre Ingénierie et Santé ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à la convention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU